

Cloud : Cigref et CISPE montent au créneau

Après les relations [fournisseurs](#), les relations éditeurs... Les DSI de grandes entreprises membres du [Cigref](#) français et le collectif européen de fournisseurs cloud [CISPE*](#) (Cloud Infrastructure Services Providers in Europe) font cause commune.

Les deux organisations viennent de publier une charte de « principes pour l’octroi de licences logicielles équitables pour les clients utilisant le cloud ».

Cigref et CISPE partent du constat suivant : « des éditeurs de logiciels profitent de leur situation de marché pour restreindre les options de clients professionnels et leur imposer des contraintes techniques, contractuelles ou financières injustifiées ».

Ces conditions de licences, que les deux organisations jugent « déloyales », freinent la marge de manoeuvre d’entreprises qui adoptent le cloud. Comment mieux faire ?

10 principes pour un accès « libre et compétitif »

Voici les [10 principes](#) pour un accès « libre et compétitif » aux logiciels, services et infrastructures numériques que proposent les deux entités à l’écosystème IT :

1. Fournir des conditions de licences « claires » et « intelligibles »
2. Autoriser l’utilisation dans le cloud de logiciels préalablement acquis
3. Permettre l’usage de logiciels du client dans le cloud choisi par ce même client
4. Autoriser l’utilisation du matériel informatique sélectionné par le client
5. Accepter que le client s’appuie sur des services cloud d’autres fournisseurs

Let's work together to end unfair software licensing practices and deliver an innovative, sustainable and fair cloud for all.

□ <https://t.co/er2kmT9tMf> pic.twitter.com/zjUEMcf9IA

— Cigref in English (@Cigref_EN) [April 13, 2021](#)

6. Privilégier des standards ouverts chez les éditeurs de logiciels d’annuaire
7. Respecter l’égalité de traitement des redevances logicielles sur le cloud
8. Proposer des conditions d’usage des logiciels « fiables » et « pérennes »
9. Couvrir les utilisations « raisonnablement attendues » des logiciels
10. Permettre la revente équitable de licences de logiciels

Cigref et CISPE se disent « convaincus » que la proposition européenne de [législation sur les marchés numériques](#) (Digital Markets Act) est une opportunité d’inclure des éditeurs de logiciels dans la définition de « contrôleurs d’accès ». Il s’agit de plateformes en ligne qui servent de point d’accès au marché intérieur européen. Les acteurs concernés se verront imposer des obligations à respecter dans leurs activités quotidiennes.

* Groupe d'influence, le CISPE compte parmi ses membres AWS, Ikoula, 3DS Outscale, OVHcloud et Scaleway.

(crédit photo via pexels)